Greenpeace demande au Sénégal de "reconsidérer" les termes de l'accord de pêche signé avec l'UE

2014-04-30 15:59:37 GMT

Mbour, 30 avr (APS) – L'ONG internationale Greenpeace demande au gouvernement du Sénégal de "reconsidérer" les termes du nouvel accord de pêche qu'il a signé avec l'Union européenne, selon un communiqué transmis mercredi à l'APS.

L'ONG exprime son inquiétude au sujet de ce nouvel accord de pêche, qui permet à 38 navires européens d'accéder aux ressources halieutiques du Sénégal pour une compensation totale de 13 930 000 € (9 137 481 010 FCFA) sur une période de cinq ans.

"Il est clair que cet accord n'est pas en phase avec les raisons invoquées par les autorités sénégalaises pour son renouvellement, à savoir la redynamisation des activités du port de Dakar. En effet, il ne fait que maintenir la situation actuelle des huit canneurs européens qui approvisionnent le marché local en thon et ajoute l'autorisation pour 28 senneurs d'exploiter le thon sans obligation de débarquement local", explique l'organisation.

Le plus inquiétant, c'est l'inclusion de deux chalutiers de fond pour le merlu, alors même qu'un gel de l'effort de pêche sur ce stock avait été recommandé lors du dernier conseil interministériel sur la pêche, tenu à Dakar en juin 2013, a déclaré Marie Suzanne Traoré, chargée de campagne océans pour Greenpeace Afrique.

La signature de cet accord intervient alors que le Sénégal est dans un processus de révision de son Code de la pêche, qui nécessite encore d'être amélioré.

Ce qui passe par une plus grande implication de la société civile, pour assurer ainsi plus de transparence et de responsabilité, afin "de mieux réguler" le secteur et de garantir des conditions préférentielles d'accès et d'exploitation des ressources sur la base de critères transparents pour des pratiques durables en matières environnementales et sociales.

"En signant ce document, le gouvernement du Sénégal a décidé d'ignorer la voix des pêcheurs artisans sénégalais qui, dans des déclarations publiques, avaient émis des pré-requis avant toute forme d'accord", a

ajouté Mme Traoré.

Greenpeace se désole de constater que les autorités sénégalaises ont brillé par leur manque de transparence à l'égard des acteurs de la pêche dans le processus de négociations de cet accord ainsi que sur les raisons de cette signature prématurée qui aurait dû, en tout état de cause, attendre la promulgation du nouveau Code devant jeter les bases d'une pêche durable et équitable.

"Le Sénégal doit développer une politique de pêche exhaustive à long terme, qui garantisse la conservation et l'exploitation durable des ressources marines pour le bien-être de tous les Sénégalais, et qui tienne compte de toute la chaîne depuis la capture jusqu'au marché en passant par le traitement des produits", estime l'ONG.

Citant un communiqué de la Commission de l'Union européenne, plusieurs médias rapportent que le Sénégal et l'UE sont parvenus à un nouvel accord de pêche, huit ans après l'expiration du dernier accord qui liait les deux parties en matière de pêche.

D'après les termes de l'accord, 38 navires de l'UE seront autorisés à opérer dans les eaux territoriales du Sénégal contre paiement par l'Union d'une contrepartie financière s'élevant à 8,69 millions d'euros s'étalant sur cinq ans.